



ADMINISTRATION COMMUNALE CLERVAUX

B.P. 35

L-9701 CLERVAUX

Votre référence

Votre correspondance du

Notre référence

USELDANGE, le

22/885 SB-jk

18.08.2022

Concerne:

Résultats des analyses relatives aux échantillons d'eau.

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous vous transmettons en annexe les résultats des analyses d'eau relatifs aux échantillons pris le **27 juillet 2022**.

Ces résultats font partie du service d'échantillonnage de la DEA dans le réseau de distribution d'eau de votre commune conformément au règlement grand-ducal du 7 octobre 2002 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Suite au résultat des analyses, la conclusion relative à la qualité de l'eau par rapport au règlement mentionné ci-dessus est la suivante :

- conforme pour les échantillons : **DEA / 013112 Réservoir Siebenaler (adduction)**
DEA / 013113 Réservoir Siebenaler (cuve)
- non conforme pour les échantillons : **néant**

Recevez, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.



(Sébastien BALBEUR, service qualité)

Annexes: - **Bulletins d'analyses d'eau potable**



**SYNDICAT DES EAUX
DU BARRAGE D'ESCH-SUR-SÛRE
L-9650 ESCH-SUR-SÛRE**



TELEPHONE 83 95 91-1 TELEFAX 89 90 57
E-MAIL: sebes@sebes.lu INTERNET: www.sebes.lu

Esch-sur-Sûre, le 01.08.2022



**BULLETIN D'ANALYSE
ECHANTILLON N°: 22-3048**

Lieu: **[REC-608-04/A01][Siebenaler] adduction**
 Nom de l'échantillon: **DEA/00013112**
 Nature de l'échantillon: Eau potable
 Nature de l'analyse: Contrôle de routine microbiologique DEA
 Demandeur: Monsieur Marc Schroeder
 DEA - Distribution des Eaux des Ardennes
 18, rue de Schandel
 L - 8707 Useldange
 Échantillonnage: Échantillonnage hors acc

Préleve le: 27.07.2022 08:20
 Remis par: Turmes Pierre
 Reçu le: 27.07.2022 08:59
 Début de l'analyse: 27.07.2022
 Validation: 01.08.2022

CARACTERES BACTERIOLOGIQUES

Paramètre:	Méthode:	Unité:	Résultat:	RGD
Bactéries coliformes dans 100 ml (X)	Colilert-18/Quanti-Tray selon ISO 9308-2	npp/100ml	<1	0
Escherichia coli dans 100 ml (X)	Colilert-18/Quanti-Tray selon ISO 9308-2	npp/100ml	<1	0
Micro-organismes revivifiables par ml après 48 h à 36°C (X)	ISO 6222	cfu/ml	3	≤20
Micro-organismes revivifiables par ml après 72 h à 22°C (X)	ISO 6222	cfu/ml	16	≤100
Clostridium perfringens (X)	RGD du 7/10/2002	cfu/100ml	<1	0
Entérocoques intestinaux (X)	ISO 7899-2	cfu/100ml	<1	0

Lexique:
 npp = nombre le plus probable
 n.d. = non déterminable
 p.d. = pas déterminé

RGD: Règlement Grand Ducal modifié du 7 octobre 2002 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

(x) paramètre accrédité

Les résultats bactériologiques sont à interpréter selon la norme ISO 8199

<1: organismes non-détectés dans la prise d'essai analytique

1-2: organismes présents dans le volume étudié

3-9: nombre estimatif d'organismes présents dans le volume étudié

L'incertitude de mesure n'est pas prise en compte dans la règle de décision du laboratoire.

Des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'analyses et les incertitudes sont disponibles sur simple demande.

L'échantillonnage est réalisé selon la procédure P01 applicable au laboratoire et à ses clients.

Echantillonnage sous accréditation : échantillonnage réalisé par un membre du laboratoire.

Echantillonnage hors accréditation : échantillonnage réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu au laboratoire. Les informations concernant

l'échantillon, présentes en en-tête du rapport d'analyse, ont été fournies au laboratoire par le client.

* ISO11885: Les résultats des échantillons dont la turbidité > 1.5 FNU ne sont pas sous accréditation ; les échantillons sont acidifiés à pH<2 avant analyse.

* Somme Ca+Mg: La valeur de dureté totale calculée est obtenue par la somme des concentrations en calcium et magnésium de l'échantillon mesuré par ICP-OES (ISO 11885).

REMARQUE

L'échantillon ne présente aucun dépassement des valeurs paramétriques fixées par le RGD modifié du 7/10/2002.

Dr. Jeanette Kolber
 Chef de laboratoire

**Les résultats de ce bulletin ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.
 Ce bulletin peut être reproduit sous forme intégrale avec l'accord du laboratoire.**

SYNDICAT DES EAUX
DU BARRAGE D'ESCH-SUR-SÛRE
L-9650 ESCH-SUR-SÛRE

TELEPHONE 83 95 91-1 TELEFAX 89 90 57
E-MAIL: sebes@sebes.lu INTERNET: www.sebes.lu



Esch-sur-Sûre, le 01.08.2022



BULLETIN D'ANALYSE
ECHANTILLON N°: 22-3049

Lieu: [REC-608-04/D02][Siebenaler] cuve
Nom de l'échantillon: DEA/00013113
Nature de l'échantillon: Eau potable
Nature de l'analyse: Contrôle de routine microbiologique DEA
Demandeur: Monsieur Marc Schroeder
DEA - Distribution des Eaux des Ardennes
18, rue de Schandel
L - 8707 Useldange
Échantillonnage: Echantillonnage hors acc

Préleve le: 27.07.2022 08:30
Remis par: Turmes Pierre
Reçu le: 27.07.2022 08:59
Début de l'analyse: 27.07.2022
Validation: 01.08.2022

CARACTERES BACTERIOLOGIQUES

Paramètre:	Méthode:	Unité:	Résultat:	RGD
Bactéries coliformes dans 100 ml (X)	Colilert-18/Quanti-Tray selon ISO 9308-2	npp/100ml	<1	0
Escherichia coli dans 100 ml (X)	Colilert-18/Quanti-Tray selon ISO 9308-2	npp/100ml	<1	0
Micro-organismes revivifiables par ml après 48 h à 36°C (X)	ISO 6222	cfu/ml	<1	≤20
Micro-organismes revivifiables par ml après 72 h à 22°C (X)	ISO 6222	cfu/ml	2	≤100
Clostridium perfringens (X)	RGD du 7/10/2002	cfu/100ml	<1	0
Entérocoques intestinaux (X)	ISO 7899-2	cfu/100ml	<1	0

Lexique:
npp = nombre le plus probable
n.d. = non déterminable
p.d. = pas déterminé

RGD: Règlement Grand Ducal modifié du 7 octobre 2002 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
(X) paramètre accrédité

Les résultats bactériologiques sont à interpréter selon la norme ISO 8199
<1: organismes non-détectés dans la prise d'essai analytique

1-2: organismes présents dans le volume étudié

3-9: nombre estimatif d'organismes présents dans le volume étudié

L'incertitude de mesure n'est pas prise en compte dans la règle de décision du laboratoire.

Des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'analyses et les incertitudes sont disponibles sur simple demande.

L'échantillonnage est réalisé selon la procédure P01 applicable au laboratoire et à ses clients.

Echantillonnage sous accréditation : échantillonnage réalisé par un membre du laboratoire.

Echantillonnage hors accréditation : échantillonnage réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu au laboratoire. Les informations concernant

l'échantillon, présentes en en-tête du rapport d'analyse, ont été fournies au laboratoire par le client.

* ISO11885: Les résultats des échantillons dont la turbidité > 1.5 FNU ne sont pas sous accréditation ; les échantillons sont acidifiés à pH<2 avant analyse.

* Somme Ca+Mg: La valeur de dureté totale calculée est obtenue par la somme des concentrations en calcium et magnésium de l'échantillon mesuré par ICP-OES (ISO 11885).

REMARQUE

L'échantillon ne présente aucun dépassement des valeurs paramétriques fixées par le RGD modifié du 7/10/2002.

Dr. Isabelle Kolber
Chef de laboratoire

Les résultats de ce bulletin ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.
Ce bulletin peut être reproduit sous forme intégrale avec l'accord du laboratoire.